REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

DECISION DU MAIRE N° 2023-013D

Adhésion au dispositif « Provence en scène »

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment pour les demandes d'aides financières jusqu'à 100.000,00€

Considérant que la Commune doit adhérer au dispositif « Provence en scènes » pour prétendre à l'aide financière et au catalogue des spectacles du Département des Bouches-du-Rhône,

DECIDE:

Article 1^{er}: D'ADHERER au dispositif « PROVENCE EN SCENE » avec le Département des Bouches-du-Rhône, pour la saison 2023-2024,

Article 2ème: De SIGNER les conventions pour les actions culturelles suivantes:

- Diverses actions culturelles pour la municipalité de Saint Cannat ;
- Festiv'Actes en scène avec l'Association Festiv'Actes.

Article 3^{ème}: Le Maire et le DGS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le 2 6 JUIN 2023

Le Maire Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 2 6 JUIN 2023

Affiché le: 2 6 JUIN 2023



Commune de Saint-Cannat - Hôtel de Ville - 14 Place de la République - 13760 Saint-Cannat Tel : 04 42 50 82 00 | Fax 04 42 50 82 01 | www.saint-cannat.fr